



COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

16 juin 2017
ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 5 mai 2017

1 - ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Acceptation remboursement assurance
- 1.2 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

2 - AGRICULTURE

- 2.1 Nouvel accord-cadre entre le Parc naturel régional de Chartreuse, les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie – Mont Blanc, et l'AAC.
- 2.2 Opération « Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse Phase 2 : sauvegarde et valorisation des variétés identifiées »

3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

- 3.1 Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA
- 3.2 Suivi de la Vulnérable Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- 3.3 Mobilisation et valorisation des outils paysage

4 - CULTURE

- 4.1 Actions de médiation culturelle et citoyenne "Alimentation"
- 4.2 Programmation Culturelle itinérante en Chartreuse (M.O : association Instinct'taf)

5 - ECONOMIE

- 5.1 OCMMR – aide aux entreprises

6 - EDUCATION

- 6.1 Programmation Éducation au territoire – année 2017

7 - ENERGIE – MOBILITE

- 7.1 Mise en place et développement de l'auto-stop organisé sur le territoire

8 - FORÊT

- 8.1 Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le massif de Chartreuse
- 8.2 Appui à une démarche « privé/public » pour limiter le morcellement foncier en forêt
- 8.3 Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts
- 8.4 Convention de partenariat PNRC-SAFER-COFOR

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 5 mai 2017. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

1 - ADMINISTRATION FINANCES

1.1 Acceptation remboursement d'assurance

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Suite à la discussion entre les membres du bureau, le Président décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

1.2 Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

RAPPEL :

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie.

OBJECTIFS

Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu de la suppression du poste d'assistante de direction en charge de l'institutionnel (poste de rédacteur principal première classe).

Avis Comité technique

Avis favorable en date du 30 mai 2017

Proposition de délibération

Vu l'avis du CT,

Il est proposé au Bureau Syndical de procéder à la suppression du poste de rédacteur principal première classe

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le tableau des effectifs mis à jour suite à cette suppression de poste et tel que présenté ci-après,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Cadre d'emplois attachés/ingénieurs	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Gestionnaire administratif	Rédacteur	1	1	0
Gestionnaire personnel et comptable pour la RN	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0
Animateur dessertes forestières	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0

(0.5 ETP)				
Responsable mission tourisme	Attaché	1	0	1
Animation OCMMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	0	1
Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Cadre d'emploi attachés / ingénieurs	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0

Départ de Céline BURLET

2 - AGRICULTURE

2.1 Nouvel accord-cadre entre le Parc naturel régional de Chartreuse, les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont Blanc et l'AAC

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

RAPPEL

Le Parc naturel régional de Chartreuse, les Chambres d'agriculture d'Isère et de Savoie, et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) ont signé en 2009 puis en 2013 un accord cadre ayant pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Cet accord cadre prévoit les engagements des différents partenaires, ainsi que les modalités de répartition des coûts d'animation entre ceux-ci.

Il doit être renouvelé au regard des évolutions que connaissent les Chambres d'agriculture et du calendrier lié au renouvellement de la Charte du Parc (nouvelle Charte 2020 – 2035 en préparation).

CONTENU DE LA CONVENTION

Les points importants de l'accord cadre sont les suivants :

La gouvernance, constituée des 4 partenaires, repose sur :

- un comité de pilotage qui définit et valide les orientations.
- un comité technique qui pilote l'activité des agents et coordonne l'intervention éventuelle d'autres conseillers sur le territoire,

L'organisation des moyens

Les partenaires s'engagent à affecter des ressources sur l'intégralité du périmètre du Parc. En complément, et en fonction des projets, des expertises peuvent être sollicitées sur des financements spécifiques complémentaires.

Les modalités de financement

Les signataires participent au financement du partenariat selon des bases définies annuellement.

Artur FATELA précise que cette convention sera plus claire, elle fera référence à des moyens plutôt qu'à une personne, le chargé de mission fera le lien avec les autres territoires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver les termes de ce nouvel accord-cadre,**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant, et notamment les conventions d'application financières annuelles, dans le respect des dispositions de cet accord cadre et des crédits inscrits au budget du Parc.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 Opération « Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse Phase 2 : sauvegarde et valorisation des variétés identifiées »

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

Elle rappelle aux membres l'intervention de Stéphane CROZAT, directeur du Centre de Ressources de botanique appliquée (CRBA), lors du comité syndical du 5 mai dernier.

Contexte

Un inventaire des variétés de fruits, de légumes, de céréales, de fleurs, etc., anciennes et/ou adaptées à la Chartreuse a été réalisé en 2016, par le biais d'enquêtes ethnobotaniques et de recherches historiques en archives. Il s'agit désormais d'envisager les exploitations économiques qui pourraient émerger de ces "nouvelles" ressources issues du patrimoine végétal d'origine cultivé en Chartreuse.

Objectifs du projet

- Préserver la biodiversité cultivée et faire reconnaître en tant que biens publics des ressources végétales locales servant de ressources alimentaires et pouvant être valorisées dans une économie locale.
- Créer des micro-filières économiques autour de variétés anciennes et/ou locales.
- Mettre en réseau les acteurs concernés

Contenu de l'action

Valoriser et redévelopper des espèces ou variétés végétales ayant perdu leur usage / intérêt économique passe par différentes étapes :

- élaborer des projets de valorisation des variétés et des savoir-faire associés ;
- organiser des réunions avec les agriculteurs, les autres socio-professionnels et les citoyens concernés ;
- poursuivre l'identification et la vérification des variétés ;
- conserver et gérer les variétés rassemblées pour leur mise à disposition ;
- suivre les projets de valorisation.

Des actions de communication sont enfin prévues pour que les acteurs du territoire s'approprient ce patrimoine et fasse émerger des projets de valorisation.

Budget et plan de financement

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation - valorisation des résultats de la phase 1</i>	31 630,00 €	<i>Conseil Départemental 38</i>	22 159,00 €
<i>Actions de communication</i>	5 000,00 €	<i>Conseil Départemental 73</i>	4 471,00 €
		<i>Fondation de France</i>	10 000,00 €
TOTAL	36 630,00 €	TOTAL	36 630,00 €

Brigitte BIENASSIS assure que c'est un projet qui motive beaucoup de monde.

Le CRBA conservera les variétés, mais pourquoi ne pas imaginer une plateforme de stockage en Chartreuse.

Suite au succès des formations « Faites vos graines », il est envisagé de les poursuivre avec pour thème les greffes.

Le lycée agricole de St Ismier (LEGTA) est volontaire pour participer à l'expérience.
Les personnes intéressées pour participer aux formations sont surtout des maraichers, des jardiniers, en cours d'installation...

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse : Phase 2 »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

3.1 Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers fossiles d'un mosasaure en AURA

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

CONTEXTE

Ce soutien à des fouilles paléontologiques qui devraient débuter en été 2017 et probablement s'étaler sur plusieurs saisons estivales, fait suite à une découverte inédite en AURA révélée par un paléontologue amateur aux services du Parc naturel régional de Chartreuse en 2015.

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse, en lien avec le MNHN, les services de l'État, le propriétaire foncier, la commune et le découvreur, pilote les suites données à cette découverte afin de limiter les risques importants de vandalisme, garantir les investigations scientifiques utiles et une valorisation au niveau du territoire.

La découverte consiste en des vertèbres fossilisées en très bon état de conservation de la queue d'un mosasaure, enchâssées dans une couche géologique sur la commune d'Entremont-le-Vieux.

Les mosasaures sont de très grands reptiles marins prédateurs, contemporains des dinosaures et qui ont disparu à la même période : fin du Crétacé (ère secondaire), vers -66 MA.

En France, les découvertes de mosasaures sont très rares : aucune, jusque-là, recensée en région AURA ou encore dans les Alpes françaises.

Le contexte géographique et géologique de la découverte inédit, les possibilités de mettre à jour un squelette complet en connexion anatomique, ainsi que la possibilité de découvrir un nouveau taxon de mosasaure sont autant de motivations scientifiques justifiant la mise en place de fouilles dans les meilleures conditions.

OBJECTIF

Les objectifs du projet, dans un premier temps, sont d'assurer la logistique et les mesures nécessaires à l'extraction et la sauvegarde de ce mosasaure et son exploitation scientifique. Ces premiers objectifs s'inscrivent dans un projet envisageable à plus long terme de valorisation de cette découverte mise en perspective avec les nombreux autres centres d'intérêts du géopatrimoine au niveau du territoire.

DESCRIPTION

- Permettre la venue de paléontologues qualifiés pour la réalisation du premier chantier de fouilles sur le site
- Achat de matériels et/ou de prestations permettant la mise en sécurité, la préparation et la réalisation d'un chantier de fouilles.
- Acheminer le matériel paléontologique récolté au MNHN de Paris en vue de son analyse et sa préparation.
- Achat de matériels et/ou de prestations permettant de limiter les risques de vandalisme sur le site entre deux campagnes de fouilles

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Fonctionnement

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Organisation des fouilles</i>	5 479,00 €	<i>Région Auvergne Rhône Alpes</i>	5 479,00 €
TOTAL	5 479,00 €	TOTAL	5 479,00 €

Investissement

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Mise en œuvre des fouilles - matériel</i>	2 078,00 €	<i>Région Auvergne Rhône Alpes</i>	2 078,00 €
TOTAL	2 078,00 €	TOTAL	2 078,00 €

Patrick GARDET explique que les fouilles auront lieu du 18 au 28 juillet 2017, 3 paléontologues seront présents, dont Mme Bardet du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, directrice de Recherche au CNRS.

Un gros travail de nettoyage, élagage, préparation de terrain et mise en place se fera avant l'arrivée des intervenants, avec l'aide notamment des agents communaux d'Entremont le Vieux.

L'opération sera financée par la Région, mais le MNHN participera aussi à hauteur de 1500 € pour l'achat des produits de conservation qui sont très onéreux.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'action « Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en AURA »,*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Suivi de la Vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

CONTEXTE

La vulnérable des Chartreux est une plante de la famille des millepertuis qui pousse dans les fissures des rochers calcaires au-dessus de 500 m. Dans les Alpes cette espèce n'est quasiment présente qu'en Chartreuse. Aussi, le Parc naturel régional de Chartreuse doit s'intéresser à la préservation de cette espèce. Cette espèce est utilisée en infusion pour ses vertus antispasmodiques et cicatrisantes ; mais, c'est surtout sa macération dans l'eau-de-vie qui lui a valu sa réputation locale et a amené le législateur à réglementer sa cueillette. Quelques études ont été menées concernant la génétique et l'écologie de cette espèce, mais le Parc naturel régional n'a actuellement aucun élément scientifique permettant d'évaluer son état de conservation.

OBJECTIF

Mettre en place un protocole scientifique permettant d'évaluer, sur le long terme, l'évolution de la population de Vulnérable en Chartreuse.

DESCRIPTION

Saison estivale 2017 :

- Définir l'état des populations et terme de surface et de fréquence d'occurrence,
- Définir les habitats naturels des différentes stations de vulnérable,
- Définir un 1^{er} échantillonnage des sites à suivre,

Saison estivale 2018 :

- Définir un état des populations de Vulnérable des Chartreux en 2018,
- Analyser la variabilité inter-annuel,
- Définir l'échantillon minimal pour réaliser un suivi à long terme.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Suivi vulnérable – Etude 2017</i>	4 475,00 €	Conseil Départemental 38	1 800,00 €
<i>Suivi vulnérable – Etude 2018</i>	4 475,00 €	LEADER	7 150,00 €
TOTAL	8 950,00 €	TOTAL	8 950,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Suivi de la Vulnérable des Chartreux »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.3 Mobilisation et valorisation des outils paysage

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

Contexte

Les enjeux du paysage et leur prise en compte dans l'aménagement et la gestion du territoire font partie des préoccupations premières d'un Parc naturel régional. Pour cela, le paysage a fait l'objet, en Chartreuse, d'un programme d'actions depuis 2010.

La définition des objectifs de qualité paysagère demandés par la Loi « Biodiversité » pourront sous-tendre le futur projet de territoire (charte du Parc), les démarches de planification en cours (PLUI en particulier) et les projets d'aménagement sur le territoire.

Un travail de partage et de concertation doit se construire auprès des différents acteurs du territoire pour participer à la co-élaboration de ces objectifs.

Objectifs du projet

Les objectifs de cette opération sont l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et la définition partagée d'objectifs de qualité paysagère. Il s'agit ainsi de :

- Porter à la connaissance des acteurs du territoire l'état des lieux des unités paysagères et de leurs enjeux ;
- Construire et partager des objectifs de qualité paysagère spécifiques au territoire ;
- Poursuivre la prise en compte du paysage dans les démarches de planification, les projets d'aménagement et les projets transversaux.

Contenu de l'action

La mobilisation et valorisation des outils créés dans l'opération « Programme pour le paysage – Tranche 2015 » pourra se faire par le biais des actions suivantes :

- des réunions publiques seront organisés et animées, à destination de tout public ;
- un temps de partage des enjeux des unités paysagères de Chartreuse sera suivi d'un temps de co-construction d'objectifs de qualité paysagère ;
- une expertise paysagère externe pourra approfondir certains enjeux, aider à la formulation des objectifs de qualité paysagère et leur traduction en actions.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestations d'animation et d'accompagnement</i>	17 500,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère</i>	17 500,00 €
TOTAL	17 500,00 €	TOTAL	17 500,00 €

Gérard ARBOR rappelle aux membres que cette étude fait suite au projet « Cols et Gorges », avec notamment une sortie de terrain qui avait mobilisée de nombreuses personnes.

Cette étude est notamment à l'origine de la réhabilitation du Col du Granier.

Jean LOVERA indique que le « paysage » est un axe majeur du Département de l'Isère. C'est un marqueur fort du Parc que de s'inscrire dans cette démarche, qui est aussi intéressante au niveau patrimonial et culturel. Nous devons travailler à des actions pertinentes qui amènent à communiquer auprès du grand public.

Corine WOLFF demande si cette opération fait l'objet d'une fiche action, et souhaite savoir si c'est le Parc lui-même qui soumet les fiches actions au Département de l'Isère. Pour la Savoie elle précise que les choix se font plus fortement sur des thématiques.

Artur FATELA lui répond qu'effectivement cette opération, inscrite au contrat de Parc, a fait l'objet d'une fiche action. Dans ce cas de figure, c'est le Département de l'Isère qui a souhaité intervenir sur cette opération.

Artur FATELA précise que le fléchage des actions se fait en concertation avec les Départements.

Anne GERIN précise que de nombreux travaux faits sur la valorisation du paysage sont soutenus par le Département de l'Isère, comme par exemple « Paysage paysages ».

Artur FATELA explique que le Parc tient compte des politiques des Départements dans la répartition des opérations au titre du contrat de Parc.

Dominique ESCARON mentionne que les grandes lignes de l'Isère sont le paysage, l'alimentation, la neige... et que pour la Savoie elles sont un peu moins claires.

Artur FATELA ajoute qu'il faut faire attention aux thématiques de la Région Auvergne Rhône Alpes également.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Mobilisation et valorisation des outils paysage »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 - CULTURE

4.1 Actions de médiation culturelle et citoyenne « Alimentation »

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

Contexte

Le Parc naturel régional de Chartreuse mène depuis plusieurs années des actions de valorisation des productions locales et de la profession agricole, ainsi qu'un travail sur l'approvisionnement des cantines scolaires du massif en circuit court.

Afin de partager les questions liées à l'alimentation et aux modes de productions agricoles avec un large public, le Parc de Chartreuse présente un programme de médiation et d'animation autour d'un événement national : le festival AlimenTERre qui se déroule du 15 octobre au 30 novembre 2017.

Le Festival de films AlimenTERRE vise à :

- informer un public large sur les différents enjeux permettant ou non un accès à une alimentation saine et suffisante pour tous ;

- inciter à une réappropriation de la question alimentaire par les citoyens, en reconsidérant le travail des agriculteurs ;
- proposer des pistes d'actions concrètes pour soutenir un modèle agricole plus équitable, et plus respectueux de l'environnement et des écosystèmes ;
- sensibiliser les professionnels agricoles sur les impacts des modèles agricoles choisis ;
- provoquer des débats participatifs, ouverts voire contradictoires entre tous types d'acteurs sur les questions agricoles et alimentaires.

Contenu de l'action

- projection de films dans les cinémas du territoire ;
- débats/ échanges avec des intervenants experts ;
- exposition photo ;
- mobilisation des bibliothèques pour valoriser les ouvrages sur ces sujets ;
- animations à la ferme.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Communication (graphisme, impression, bande-annonce...)</i>	1 891,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	6 000,00 €
<i>Logistique accueil Festival (vidéoprojecteur, écran, location de salle, buffet)</i>	1 409,00 €		
<i>Intervenant animations/débats et actions culturelles</i>	2 300,00 €		
<i>Régie technique</i>	400,00 €		
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Brigitte BIENASSIS rajoute qu'une grande variété de films sont déjà existant, cela représente entre 10 et 15 projections sur une large partie du territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à transmettre aux financeurs le dossier de financement correspondant et à toute signature nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,***
- ***D'autoriser le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage du dossier présenté.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4.2 Programmation culturelle itinérante en Chartreuse (M.O. : association Instinct'taf)

Point présenté par le Jean LOVERA, Vice-président délégué à la culture et aux événements.

Contexte

L'offre de programmes culturels structurés en Chartreuse, au service des besoins des habitants, est principalement l'offre de films dans les cinémas du territoire.

Afin de toucher un large public et d'apporter une programmation culturelle au plus près des habitants, faute de lieu spécifique, l'association Instinct'taf mène une action à l'année sur le territoire, basée sur le principe de l'itinérance et des partenariats avec des lieux différents pour lesquels l'action culturelle n'est pas la vocation première.

Contenu de l'action

- Les jeudis des Gens : petites formes de spectacle, tout au long de l'année, dans des lieux patrimoniaux (ex : site des Grottes de St-Christophe) ou professionnels (ex : dans une ferme).
- Le festival Zygomatic : Festival de spectacle d'humours, itinérant en Chartreuse (8 communes associées en 2017 ; 15 artistes et 17 spectacles), avec des têtes d'affiches et des découvertes de talents émergents.
- Fenêtre sur Jardin : un rendez-vous unique mais annuel, au cœur du massif à Corbel, en partenariat avec un jardin ethnobotanique où est proposé un spectacle en accord avec l'esprit des lieux (contes, musiques, lectures, danse...)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses en €		Recettes en €	
Dépenses artistiques (cachets + transports artistes)	15 500 €	Région Auvergne RA (L. Parc)	7 350 €
Dépenses techniques (régie et fournitures techniques, frais déplacements techniciens, location matériel)	8 297 €	Département de la Savoie (lignes classiques)	5 720 €
Hébergement/ restauration (équipes d'organisation et artistiques) + bar	5 235 €	Département de l'Isère (lignes classiques)	2 000 €
Logistique/ organisation (régie de production, repérages, frais missions, frais billetterie)	6 058 €	CC Cœur de Chartreuse	9 400 €
Taxes (sacem / sacd / cnv)	3 396 €	Communes de Chartreuse	7 000 €
Communication (graphisme, impression, promo, frais de mission diffusion, captation video)	4 575 €	Partenariats	4 300 €
Frais de structure	29 831 €	Soutiens privés	13 923 €
		Autofinancement	23 199 €
TOTAL	72 892 €	TOTAL	72 892 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à transmettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes le dossier de financement correspondant,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 - ECONOMIE

5.1 Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

Point présenté par Denis SEJOURNE, Vice-président délégué à l'économie.

Rappel

Le Parc naturel régional de Chartreuse a obtenu des financements permettant de mener une 3^{ème} tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005. Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités :

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « du plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

Aide à l'investissement

La subvention accordée correspond à 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes, le principe étant la parité (Etat 50%, EPCI 50%).

L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300 € au titre de l'aide directe aux entreprises. Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 15 mai 2017.

Entreprise	Montant des dépenses HT	Répartition de la subvention	
		Subvention Etat (FISAC)	Communauté de Communes
SASU CHEZ NENA	15 261.94 €	1 526.19 €	1 526.19 €
EURL TOM – Boulangerie Thomas Hartmann	13 101.33 €	1 310.13 €	1 310.13 €
EI GOMES DOS SANTOS	13 010.91 €	1 301.09 €	1 301.09 €
EI BERTRUME Céline – Institut Samsara	19 500.00 €	1 950.00 €	1 950,00 €
SNC NATTER/FREDI	50 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
EI ROUX-DESSUET Nathalie– Badiane Créations	8 222.10 €	822.21 €	822.21 €
SAS CHEZ GIL => SAS AUX DELICES DE SAINT LAURENT	35 365.91 €	3 536.59 €	3 536.59 €
SARL LE GALETAS	47 617.62 €	4 761.76 €	4 761.76 €
total	202 079.81 €	20 207.97 €	20 207.97 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :***
 - ***1 526.19 € à la SASU Chez Néna,***
 - ***1 310.13 € à l'EURL Tom,***
 - ***1 301.09 € à l'EI Gomes Dos Santos,***
 - ***1 950.00 € à l'EI Céline BERTRUME***
 - ***5 000.00 € à la SNC Natter/Fredi***
 - ***822.21 € à l'EI Nathalie ROUX-DESSUET***
 - ***3 536.59 € à la SAS Chez Gil Changement de dénomination en cours : SAS Aux délices de St Laurent***
 - ***4 761,76 € à la SARL LE GALETAS***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Brigitte BIENASSIS)

6 - EDUCATION

6.1 Programmation Éducation au territoire – année 2017

Point présenté par Sylvène ALLARD, chargée de mission éducation au territoire

Rappel

La Charte du Parc prévoit de développer l'information et la sensibilisation des jeunes publics.

Les Parcs naturels régionaux ont signé un partenariat avec l'Education Nationale.

Les projets aidés chaque année sont différents, voire innovants d'un enseignant à l'autre, d'une école à une autre, d'une association à une autre et, par conséquent d'une année à l'autre.

Objectifs et description

La programmation Éducation au territoire 2017 comprend 6 opérations : échanges scolaires, soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1^{er} degré, soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2^{ème} degré, soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances, soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires, outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires.

Pour toutes ces opérations, il s'agit de :

- Contribuer au développement d'une offre de qualité en matière d'éducation au territoire, pour le public jeune (scolaire et hors temps scolaire), en Chartreuse.
- Inciter les établissements scolaires, les associations (accueils de loisirs, centres sociaux, MJC,...), les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

La sélection des projets se fait sur la base de critères définis en partenariat avec l'Education Nationale et prenant notamment en compte : la qualité pédagogique, la découverte de l'environnement et des richesses patrimoniales du Parc, la cohérence avec les missions et actions du Parc, la dimension éco-citoyenne, l'aspect expérimental ou innovant du projet.

Les animations en classe et/ou sur le terrain sont réalisées par des associations, des auto-entrepreneurs, des socio-professionnels locaux (Bureau de la Montagne Cartusiana, Accompagnateurs en Montagne indépendants, La Passion du Bois, Histoires de, Ener'bat,...), de visites de musées, du transport dans le cadre du projet « Échanges scolaires », de l'hébergement...

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant		Montant	Taux
Echanges scolaires				
Prestation pour 10 projets aidés	6 000 €	Région	6 000 €	100 %
Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 1^{er} degré				
Prestation pour 63 projets aidés	39 447 €	Région	17 076 €	43 %
		CD 73	22 371 €	57 %
Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du 2^{ème} degré				
Prestation pour 16 projets aidés	10 080 €	Région	2 016 €	20 %
		CD 73	8 064 €	80 %
Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances				
Prestation pour 27 projets aidés	9 450 €	Région	4 725 €	50 %
		CD 73	4 725 €	50 %
Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires				
Prestation pour 17 projets aidés	10 200 €	Région	6 120 €	60 %
		CD 73	4 080 €	40 %
Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires				
Edition d'un support de restitution	4 200 €	Région	3 990 €	70 %
Création vidéo promotion mission éducation	1 200 €	CD 73	1 710 €	30 %
Création, acquisition d'outils pédagogiques	300 €			
Sous total	5 700 €			

Communication

- Site internet du Parc de Chartreuse,
- Courrier appel à projets,
- Édition numérique d'une newsletter semestrielle envoyée dans les établissements scolaires du territoire, auprès des élus du Parc, auprès du personnel de l'Éducation Nationale.

Bilan / Évaluation

- Indicateurs de réalisation : des fiches de bilan en fin d'année scolaire sont complétées et transmises au Parc par les enseignants et les animateurs participant à un des projets proposés par le Parc.
- Indicateurs de résultat : nombre de classes, d'associations participant à un projet du Parc, nombre d'enfants sensibilisés à une problématique du territoire.

Sylvène ALLARD précise qu'environ 60/70 classes sont refusées chaque année.

Considérant l'inscription de ces actions dans le contrat de Parc,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à réaliser les opérations comme suit :
 - Échanges scolaires pour un montant de 6 000 €,
 - Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1^{er} degré pour un montant de 39 447 €,
 - Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire – 2^{ème} degré pour un montant de 10 080 €,
 - Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances pour un montant de 9 450 €,
 - Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires pour un montant de 10 200 €,
 - Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires pour un montant de 5 700 €.
- De valider le plan de financement de chaque opération :
 - Échanges scolaires :
 - Région pour 6 000 €
 - Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1^{er} degré :
 - Région pour 17 076 €
 - Département de la Savoie pour 22 371 €
 - Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2^{ème} degré :
 - Région pour 2 016 €
 - Département de la Savoie pour 8 064 €
 - Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances :
 - Région pour 4 725 €
 - Département de la Savoie pour 4 725 €
 - Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires :
 - Région pour 6 120 €
 - Département de la Savoie pour 4 080 €
 - Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :
 - Région pour 3 990 €
 - Département de la Savoie pour 1 710 €
- D'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs et déposer les dossiers de financement correspondants,
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 - ENERGIE – MOBILITE

7.1 Mise en place et développement de l'autostop organisé sur le territoire

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et des Déplacements

CONTEXTE

Dans les territoires ruraux, les transports en commun ne peuvent pas assurer un maillage du territoire équivalent à celui que l'on peut trouver dans des zones plus denses.

Les nouveaux services à la mobilité apparaissent alors comme une solution pertinente pour limiter le nombre de voitures tout en permettant à chacun de se déplacer avec une certaine flexibilité. Dans ce cadre, il est envisagé de développer la pratique de l'auto-stop organisé, comme système de déplacement spontané et gratuit qui vise à répondre à des déplacements de moyennes ou faibles distances.

Une réflexion coordonnée entre le Parc naturel régional de Chartreuse, plusieurs territoires voisins (Voironnais, Grésivaudan, Métro, Vercors) et le Conseil départemental de l'Isère, a été mise en place afin de proposer une image et un système unique d'auto-stop organisé, pour que l'utilisateur puisse se déplacer d'un territoire à un autre avec de la lisibilité et de la cohérence.

Ainsi, plusieurs axes expérimentaux ont été sélectionnés pour développer cette pratique, dont deux axes entre la Chartreuse et le Pays Voironnais, associant les deux intercommunalités (CAPV et CCCC) et le PNR Chartreuse, et un axe reliant le cœur de Chartreuse à la métropole de Chambéry. Sur ces axes, le potentiel de déplacement pendulaire (domicile-travail) est adapté au développement de ces mobilités alternatives.

Les axes pourront évoluer et prendre en compte de nouvelles communes.

La reconnaissance du système et la garantie minimale de sécurité sont assurées grâce à une inscription préalable à une plate-forme Internet et à des éléments visuels au bord de la route (reconnaissance des points d'arrêts, des auto-stoppeurs et des automobilistes grâce à des macarons, pancartes...).

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser la mobilité des personnes et désenclaver certaines zones rurales,
- Compléter l'offre de transport existante,
- Créer de la solidarité et du lien social.

Utiliser le concept de REZOPOUCE est un moyen de structurer et de sécuriser l'auto-stop, mais aussi et surtout d'apporter de la visibilité à cette pratique et de la généraliser.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Financement		
Intitulé de l'action	Montant	Type de financement	Montant	Taux
Adhésion à l'association (utilisation du concept et des supports technologiques) pour 3 ans	14 400 €	TEP-CV (Etat)	10 400 €	80%
		Région	4 000 €	20%
Investissement dans de la signalétique : 17 panneaux	3 000 €	Région	3 000 €	100%
Frais d'animation et de communication	3 252 €	Région	3 252 €	100%

Dominique ESCARON rappelle qu'il s'agit là d'une expérimentation pour sensibiliser les gens et qui doit s'élargir au territoire. Le covoiturage ne fait pas partie du projet, il est laissé à Blablacar.

Jean-Paul CLARET souhaite que l'on puisse anticiper sur les trajets futurs.

Anne GERIN fait part de l'expérience de Voreppe avec le pôle d'échange multimodal qui va être construit prochainement.

Jean-Paul PETIT s'interroge sur le montant d'adhésion.

Il est précisé que l'adhésion est de 3000 € par an sur 3 ans auquel s'ajoute 3000 € la première année.

Jean LOVERA demande si c'est un financement croisé avec les intercommunalités.

Anne GERIN confirme en précisant que les intercommunalités interviennent en investissement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'intérêt du Parc à la mise en place et le développement d'un réseau d'autostop organisé, en concertation avec les territoires alentours ;**
- **De valider l'adhésion du Parc à l'association REZOPOUCE au travers d'une convention ;**
- **De valider les frais d'animation et de communication pour la première année, pour un montant de 3 252 € ;**
- **De valider l'investissement dans des panneaux pour matérialiser les arrêts d'auto-stop, pour un montant de 3 000 € ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 24

Contre : 1 (Jean LOVERA)

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 - FORET

8.1 Communiquer sur les métiers de la forêt et du bois sur le massif de Chartreuse

Point présenté par Dominique ESCARON

Contexte

Le Parc de Chartreuse est un massif forestier qui génère de l'activité économique grâce à la valorisation des bois mais qui est également le lieu de nombreuses activités de plein air. Les Entreprises de Travaux Forestiers et plus globalement les acteurs de la filière bois exercent des métiers peu connus du grand public. En 2017, la fête de la forêt de montagne se déroulera sur le Parc de Chartreuse. L'événement vise à mobiliser les acteurs liés à la forêt et au bois d'un territoire pour communiquer et sensibiliser le grand public. L'événement se veut également festif et ludique avec une part importante dédiée à la démonstration. C'est donc l'occasion de mieux communiquer sur les métiers de la forêt et du bois auprès du grand public.

Objectifs

L'opération a plusieurs objectifs :

- sensibiliser le grand public à la gestion forestière, qu'il soit résident du territoire, des territoires voisins (Chambéry, Grenoble) ou touriste de passage,
- favoriser les échanges entre les professionnels et le grand public sur la gestion forestière,
- valoriser la fonction production de bois auprès du grand public.

L'opération s'inscrit dans l'axe 4 de la charte forestière de territoire « Valoriser, transmettre et échanger une culture forestière ».

Contenu de l'opération

L'opération consiste à :

- organiser sur la saison estivale (en lien avec les offices du tourisme) plusieurs visites forestières hebdomadaires structurées autour d'une visite de chantiers forestiers avec les professionnels (bûcheron, débardeur). Ces visites par groupe d'une vingtaine de personnes (habitants du territoire et touristes) seront organisées en partenariat avec l'ADETFI (Association des ETF de l'Isère) et l'association des ETF des Savoie (ASDEF). Le relais sera fait dans les offices du tourisme afin de faciliter l'organisation et les inscriptions. Un lien sera également assuré avec le marteloscope réalisé dans le cadre de Forêt d'exception au col de porte.
- Créer un outil pédagogique dédié aux métiers de la forêt et du bois en lien avec les professionnels du territoire : film regroupant des mini-reportages sur 5 métiers de la forêt et du bois (gestionnaire, bûcheron, transporteur, scieur, charpentier), fiches ateliers, journaux de l'habitant, tirages photo sous forme d'exposition.

Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Animation manifestations grand public	10 620 €	Région	1 400 €	10 %
Communication	3 380 €	CD 38	12 600 €	90 %
Total	14 000 €	Total	14 000 €	

Le Président rappelle que la 1^{ère} saison de « vis ma vie de bûcheron » a très bien fonctionné, et que la prochaine sera enrichie. La filière forêt/bois reste à mobiliser.

Sur le financement, cela correspond surtout à de l'ingénierie.

Fabien BOURHIS explique que c'est un défraiement des professionnels qui passent beaucoup de temps sur l'opération. Aujourd'hui le marteloscope est gratuit, mais pourquoi ne pas réfléchir à le rendre payant.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à réaliser les opérations,**
- **De valider le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs et déposer les dossiers de financement correspondants,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8.2 Appui à une démarche privé/public pour limiter le morcellement foncier en forêt

Point présenté par Dominique ESCARON

Contexte

Sur le massif de Chartreuse, la forêt privée représente environ 60% de la surface. Cette surface, compte-tenu d'un fort morcellement foncier, n'est pas valorisée et gérée comme elle pourrait l'être. En découle une mobilisation des bois contraintes et n'atteignant pas les capacités de production du milieu forestier. Ce déficit de mobilisation a un impact au niveau de la mise en marché des bois et des volumes transformables par les scieries régionales. Récemment, la loi d'avenir a introduit la possibilité pour les collectivités de jouer un rôle dans la structuration du foncier en forêt privée. Il s'agit d'accompagner cette possibilité sur le territoire afin d'en démultiplier les effets attendus. Dans le même temps, de nouveaux outils en ligne sont apparus et permettent de mettre en relation des propriétaires forestiers privés souhaitant vendre avec des acheteurs.

Objectifs

- sensibiliser/impliquer les collectivités dans le processus de regroupement foncier en forêt privée
- proposer aux propriétaires privés locaux et motivés de s'impliquer dans l'amélioration du foncier
- à moyen terme, mettre en gestion des surfaces forestières en déshérence

L'opération s'inscrit dans l'axe 1 de la charte forestière de territoire « Mobiliser la ressource Bois ».

Contenu de l'opération

L'opération consiste à :

- affiner la connaissance des forêts productives du territoire afin de prioriser les zones d'intervention en matière de foncier (base photo interprétation + données IGN). Cette action concerne l'ensemble du massif de Chartreuse. Le rendu attendu est une couche SIG qui permettra une analyse croisée avec les travaux de la SAFER (biens vacants et sans maître). Elle pourra également s'intégrer dans le schéma de mobilisation des bois en cours avec un croisement de la cartographie des dessertes (voirie empierrée et places de dépôt).
- développer des outils de communication autour du foncier à destination des propriétaires privés et publics du massif (communes, propriétaires privés, groupement de sylviculteurs). Il s'agit de créer et diffuser plusieurs outils (plaquette, fiche de saisie, communication internet) à destination des propriétaires forestiers privés ainsi que les possibilités d'échanges/ventes entre propriétaires forestiers. Pour éviter les redondances avec des bourses foncières déjà existantes (Chambéry, Cœur de Savoie, Grésivaudan), seule une partie du territoire est concernée (Cœur de Chartreuse, partie Parc de la Métro et du Pays Voironnais).

Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Audit Forêt productive	5 544 €	CD 38	3 600 €	20 %
Communication	12 454 €	LEADER	14 398 €	80 %
Total	17 998 €	Total	17 998 €	

Considérant l'inscription de ces actions dans le contrat de Parc,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à réaliser les opérations,**
- **De valider le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs et déposer les dossiers de financement correspondants,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix) : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8.3 Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts

Point présenté par Dominique ESCARON

Contexte

La forêt de Chartreuse est reconnue pour sa production de bois de qualité et son rôle dans l'économie du territoire. Il existe cependant des problématiques de gestion et de renouvellement de peuplements liés à plusieurs cas recensés sur le massif :

- le développement d'attaques parasitaires (scolytes) après des périodes de stress de certains peuplements qui impose des exploitations rapides afin de limiter leurs extensions,
- la pression de certaines populations de grands ongulés (chevreuil et cerf) qui peut à terme compromettre la régénération de certains peuplements forestiers. Cette pression est actuellement mesurée dans le cadre d'un Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) mis en place par l'ONCFS.,
- de nombreuses zones de captage d'eau potable réparties sur tout le massif forestier et nécessitant l'adaptation des interventions en matière de gestion forestière. Des échanges sont actuellement en cours avec les services des eaux de plusieurs agglomérations (Chambéry, Voiron) afin de prévenir les problèmes potentiels de pollution de l'eau potable liées à une gestion forestière inadaptée.

Contenu de l'opération

L'opération comprend plusieurs actions :

- l'acquisition d'outils de suivi des attaques parasitaires en forêt privée. Il s'agit d'accompagner la mobilisation de propriétaires forestiers du territoire, pouvant assurer une surveillance ponctuelle de l'évolution des populations de scolytes, par l'acquisition de pièges à insectes et l'organisation de la collecte et du transfert des données vers les réseaux de surveillances actuelles.
- un outil de communication dédié à l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette action s'inscrit dans la démarche sylvafaune actuellement menée sur la Chartreuse et co-animée par le PNR et l'Office nationale de la Chasse (6 sites nationaux). Il s'agit, à travers l'édition et la diffusion d'une plaquette de communication, de faire connaître aux élus, aux propriétaires forestiers et aux chasseurs du territoire les actions menées en matière de suivi des populations de grands ongulés et de leur impact sur la flore (et notamment l'épicéa et le sapin).
- un outil de sensibilisation à l'adaptation de la gestion des forêts situées en périmètre de captage. En effet, l'information sur la présence de captage n'est pas toujours connue des propriétaires (notamment après succession). Les services des eaux (Chambéry métropole, Pays Voironnais) et les partenaires forestiers (CRPF, Groupement de sylviculteurs, ONF) sont associés à la création et à la diffusion de l'outil.

Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Outils de communication et de suivi	5 000 €	CD 38	5 000 €	100 %
Total	5 000 €	Total	5 000 €	

Fabien BOURHIS précise que la plaquette sera diffusée à tous les propriétaires forestiers, même si certains sont difficiles à identifier (successions, ...).

Considérant l'inscription de ces actions dans le contrat de Parc,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à réaliser les opérations,**

- **De valider le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs et déposer les dossiers de financement correspondants,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8.4 Convention de partenariat PNRC-SAFER-COFOR dans le cadre de la démarche Symbiose

Point présenté par Dominique ESCARON

Contexte

Le PNRC a souhaité s'associer au projet SYMBIOSE porté par divers acteurs forestiers de la région Rhône-Alpes (Communes forestières, COFORET, ONF, Safer, Chambres d'agriculture, ...) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) DYNAMIC Bois de l'ADEME et être territoire d'expérimentation pour un programme de remobilisation foncière forestière.

Objectifs

L'objet de la convention de partenariat est de définir les modalités des missions confiées par le PNRC à la Safer et aux Communes forestières pour :

- établir un état des lieux du potentiel foncier appréhendable par les collectivités,
- accompagner les collectivités dans la maîtrise de ces fonciers,
- proposer des orientations pour la valorisation des fonciers appréhendés.

Contenu de la convention

La convention se décompose en plusieurs phases :

- **Phase 1-état des lieux** : cette phase sera conduite majoritairement à l'échelle du territoire du PNRC. Elle consiste à la fois à dresser une cartographie des fonciers potentiellement mobilisables, à définir les territoires forestiers où il serait le plus pertinent d'agir. Le PNRC, avec l'appui de la COFOR mettra en place un programme de sensibilisation et formera les acteurs amenés à porter les actions dans ces territoires.
- **Phase 2-accompagnement des collectivités** : La Safer, le PNRC et les Communes forestières accompagneront les communes volontaires dans la mise en œuvre des procédures réglementaires d'appréhension des fonciers en déshérence ou sous-exploités. L'appréhension des différents types de biens vacants et sans maître constituera l'essentiel de l'action engagée, mais il pourra également être fait recours aux droits prioritaires de la commune (préférence, préemption) pour l'acquisition de fonciers stratégiques.
- **Phase 3-valorisation des biens appréhendés** : Une fois les parcelles en déshérence ou sous-exploitées appréhendées par la collectivité via une procédure de biens vacants et sans maître ou par exercice d'un droit prioritaire (préférence, préemption), une phase d'animation complémentaire visera à déterminer comment ces parcelles pourront être valorisées.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat,**
- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à participer aux différentes phases prévues dans la convention de partenariat.**

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix) : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Dominique ESCARON précise que :

1. La Fête de la Forêt de Montagne aura lieu ce week-end à St Pierre de Chartreuse et au Col de Porte.
2. L'article paru dans le Dauphiné Libéré, qui parle à nouveau des difficultés du Parc des Bauges, sera envoyé aux membres.
3. L'inauguration de la Ruche, anciennement Maison des Parcs et de la Montagne à Chambéry, s'est déroulée ce vendredi soir juste avant le Bureau. Le concept est innovant et bien pensé, la maison accueille un bar à cocktail, des agences de voyages, les 3 Parcs : Chartreuse, Bauges et Vanoise, des produits locaux... C'est un lieu vivant qu'il faut investir au mieux.
Jean-Paul CLARET observe que pour que la Chartreuse prenne toute sa part, elle doit être très présente surtout avec les produits.
Concernant le budget, le Président annonce que la participation du Parc est de 6 500 €, elle était de 15 000 € avant mais avec un espace plus grand.

Gérard ARBOR fait part de sa visite en Martinique début juin pour le congrès des Réserves naturelles de France qui fut très intéressante. Le projet d'échanges de classes porté par Suzanne Barnave et Sylvène Allard entre la Martinique et quelques classes de Chartreuse a été apprécié, et notamment le film réalisé par les élèves d'Entremont le Vieux. Il explique que les professionnels présents étaient constitués de naturalistes, ornithologues...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc/2758-comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux.html>

BUREAU SYNDICAL
16 juin 2017
ST PIERRE DE CHARTREUSE (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

2^{ème} collègue

BURLET Céline (pour partie)

ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard

BARRIER Pierre

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

PETIT Jean-Paul

6^{ème} collègue

BONNEFON Geneviève

PERRET Jacques

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

MULLER Claude

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis

membres de l'équipe technique

ALLARD Sylvène

BOURHIS Fabien

FATELA Artur

GARDET Patrick

MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique

2^{ème} collègue

BURLET Céline (pour partie)

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

LEBLANC Christian

MERIAUX Pierre

5^{ème} collègue

ORTHLIEB Maxence

ROUGIER Alain à BIENASSIS Brigitte

6^{ème} collègue

SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard

7^{ème} collègue

FORTE Pierre à ENGRAND Christophe

Invités

HOBLEA Fabien